

Informations de base	
1995/0207(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Télécommunications: interconnexion, garantie du service universel et de l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert ONP Modification 1997/0250(COD) Subject 2.40.02 Services publics, d'intérêt général, service universel 3.30.03.04 Réseaux de télécommunications	

Acte final	
Directive 1997/0033 JO L 199 26.07.1997, p. 0032	Résumé